

Contrat opérationnel de Mobilité

PAYS D'APT-LUBERON

VENTOUX-SUD

VENTOUX-COMTAT VENAISSIN

VAISON VENTOUX

AYGUES OUVÈZE EN PROVENCE

RHÔNE LEZ PROVENCE

GARD RHODANIEN

PAYS D'ORANGE EN PROVENCE

GRAND AVIGNON

SORGUES DU COMTAT

PAYS DES SORGUES MONTS DE VAUCLUSE

LUBERON MONTS DE VAUCLUSE



Le Contrat Opérationnel de Mobilité du bassin F concrétise une ambition partagée :
construire une mobilité du quotidien plus simple, plus durable et plus solidaire.
Fruit d'une coopération étroite entre la Région et les acteurs de la mobilité du territoire, il trace une feuille de route commune pour des déplacements plus efficaces, connectés et respectueux de l'environnement.

Les signataires :



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



LE DÉPARTEMENT



GRAND AVIGNON



PAYS D'ORANGE



LE DÉPARTEMENT



Les enjeux et la stratégie de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en matière de mobilités

Un cadre national pour la mobilité

La **Loi d'Orientation des Mobilités (LOM)**, promulguée le 24 décembre 2019, modernise la politique des mobilités en France. Elle encourage une mobilité plus durable, partagée et connectée, et confie à la Région le rôle de chef de file pour coordonner l'action commune de tous les acteurs locaux : collectivités, intercommunalités et opérateurs.

Répondre aux défis de la transition écologique

Adopté en 2019, le **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)** fixe des objectifs ambitieux :

- réduire de 75 % les émissions de gaz à effet de serre,
- réduire de 50 % la consommation d'énergie primaire d'ici 2050.

Pour y parvenir, la Région agit autour de 4 orientations stratégiques regroupées sous l'acronyme **ACoRS** :

- **A – Adaptation** aux défis écologiques
- **Co – Conversion** vers des véhicules plus propres
- **R – Report modal** vers les modes collectifs ou actifs
- **S – Sobriété** dans la consommation énergétique et les aménagements

Le Contrat Opérationnel de Mobilité (COM)

Une démarche collective et concertée

Le COM est un outil stratégique et opérationnel élaboré conjointement par la Région, SNCF Gares et Connexions et les collectivités. Il fixe une vision partagée des priorités et coordonne les actions pour améliorer les mobilités dans chaque bassin.

La co-construction du COM s'est déroulée sur environ 18 mois et s'est appuyée sur 3 instances complémentaires :

- **les Comités de Bassin (COBASS)** qui ont validé les orientations et les propositions stratégiques ;
- **les Comités Techniques de Bassin (COTECHBASS)** qui ont réuni les techniciens des intercommunalités et partenaires pour affiner les propositions ;
- **les ateliers de travail** qui ont permis de faire émerger des actions concrètes et adaptées. Ils étaient largement ouverts à d'autres acteurs de la mobilité non signataires.



Un contrat vivant et évolutif

Le COM engage ses signataires autour d'objectifs communs et d'actions coordonnées. Il repose sur 3 principes :

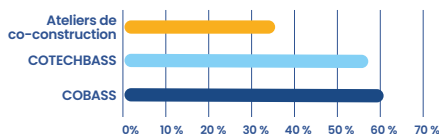
- équité entre les territoires,
- efficacité dans la mise en œuvre des actions,
- subsidiarité, c'est-à-dire une gestion au plus près des réalités locales.

D'une durée de 4 ans (2025-2029), chaque COM fera l'objet :

- d'une évaluation à mi-parcours, 2 ans après sa signature,
- d'un suivi régulier pour ajuster si nécessaire les actions du territoire.

Une forte implication des acteurs dans la démarche d'élaboration du COM

Le COM a été construit de manière partagée, avec une large participation des signataires qui ont contribué activement à définir les priorités du territoire en matière de mobilité.



Une architecture commune pour tous les COM

Chaque COM suit une même structure, pour garantir la cohérence entre les territoires :

- un **tronc commun** présentant la stratégie régionale et le contexte réglementaire,
- un **socle territorialisé** décrivant la situation actuelle du bassin,
- des **objectifs** fixés collectivement,
- des **engagements concrets** pris par les partenaires.

Cette organisation permet de relier la stratégie régionale aux réalités locales, tout en facilitant le suivi et la mise en œuvre des actions sur le terrain.



7 objectifs généraux



14 objectifs territorialisés



69 engagements, dont :

- 10 engagements de bassin, dont 6 pilotés ou co-pilotés par la Région
- 59 engagements individuels, dont 27 pilotés ou co-pilotés par la Région

Le bassin de mobilité F : un territoire d'innovation et d'intermodalité au cœur de la transition durable

Le bassin de mobilité F dispose d'un réseau de transport particulièrement dense et diversifié, combinant des infrastructures ferroviaires, routières et cyclables au service des déplacements du quotidien.

Le réseau ferroviaire comprend 5 lignes TER desservant 18 gares, avec une attention particulière portée à l'aménagement de pôles d'échanges multimodaux afin de renforcer l'intermodalité. Plusieurs projets sont en cours, notamment le développement de nouveaux services ferroviaires pour améliorer la desserte locale et régionale et des réflexions pour des réouvertures de gares.

Le territoire bénéficie également d'un maillage important de réseaux de bus : ZOU! Trans'CoVe et Orizo assurent des liaisons

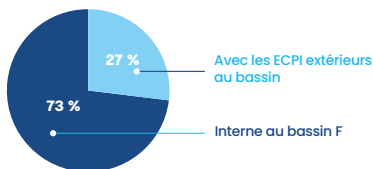
régulières entre les principales communes, complétés par des services de transport urbain à Bollène, Sorgues, Orange, Montoux et Apt et des services de transport à la demande dans les zones rurales pour garantir une accessibilité équitable sur l'ensemble du bassin.

La mobilité active connaît un fort développement avec les véloroutes ViaRhôna, Calavon, La Durance à vélo et Via Venaissia, autour desquelles s'organisent des projets de maillage cyclable. Le bassin compte plusieurs centaines de kilomètres d'itinéraires reliant les centres urbains, gares et sites touristiques, favorisant ainsi les déplacements doux et touristiques.

En matière de mobilités partagées, le covoiturage et l'autopartage sont soutenus activement par les intercommunalités. 6 EPCI du bassin participent à l'élargissement des aires de covoiturage et au déploiement de dispositifs incitatifs pour les covoitureurs.

Enfin, le bassin se distingue par des initiatives innovantes, comme l'expérimentation de trains à batterie ou la mise en service de transport à énergie propre, témoignant d'une volonté affirmée d'engager la transition énergétique et d'expérimenter de nouvelles solutions de mobilité durable.

Part des déplacements



Part modale dans les déplacements domicile-travail



Des objectifs partagés du niveau régional au niveau local

Le COM traduit les grandes orientations des acteurs de la mobilité en actions concrètes adaptées au bassin.

La Région et les acteurs locaux ont défini un cadre stratégique commun décliné selon les besoins et spécificités du territoire.

Cette articulation garantit une mobilité cohérente, efficace et ancrée dans le quotidien.



Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin

Objectif général : faire du vélo un mode de déplacement structurant, sûr et accessible à tous.

À l'échelle du bassin :

- Renforcer le maillage cyclable et assurer la continuité des itinéraires, en garantissant la sécurité des déplacements.

- Développer des stationnements vélos adaptés et sécurisés dans les pôles d'échanges, centres-bourgs et zones d'activités.
- Structurer un véritable écosystème vélo, associant les services (location, réparation, signalétique) et les acteurs locaux de la mobilité.



Améliorer les conditions de l'intermodalité

Objectif général : faciliter les correspondances et renforcer la continuité entre les différents modes de transport.

À l'échelle du bassin :

- Mettre en cohérence les offres de transport entre les réseaux urbains, interurbains et ferroviaires.
- Améliorer l'accessibilité aux pôles d'échanges multimodaux (PEM) et renforcer leur intégration au tissu urbain.
- Déployer une billettique interopérable pour simplifier l'usage des différents modes de transport.
- Fluidifier le parcours des usagers grâce à une information claire, harmonisée et accessible.



Poursuivre la décarbonation

Objectif général : accélérer la transition vers des mobilités à faibles émissions et une énergie plus durable.

À l'échelle du bassin :

- Renforcer la coopération entre les acteurs publics et privés pour favoriser le déploiement des énergies décarbonées.
- Définir une stratégie commune de décarbonation à l'échelle du bassin, articulée autour d'objectifs partagés et mesurables.



Poursuivre le développement du covoiturage

Objectif général : encourager les mobilités partagées pour réduire la dépendance à la voiture individuelle.

À l'échelle du bassin :

- Mutualiser les dispositifs de covoiturage et harmoniser les services sur l'ensemble du bassin afin de simplifier l'usage pour les usagers.
- Structurer et mailler les aires de covoiturage pour renforcer leur accessibilité et leur connexion avec les autres modes de transport.



Améliorer la coordination de l'information lors de situations dégradées

Objectif général : renforcer la réactivité et la cohérence de l'information aux usagers en cas d'événements perturbant les déplacements.

À l'échelle du bassin :

- Coordonner l'action des AOM pour garantir une communication claire, rapide et concertée lors des situations dégradées.



Prendre en compte les spécificités des zones peu denses

Objectif général : adapter les solutions de mobilité aux réalités locales et aux besoins spécifiques des territoires peu denses.

À l'échelle du bassin :

- Identifier et expérimenter des solutions de mobilité adaptées aux zones rurales ou faiblement peuplées (transport à la demande, mobilité solidaire, services partagés).



Renforcer la mobilité solidaire

Objectif général : garantir à tous les publics, notamment les plus fragiles, un accès équitable aux services de mobilité.

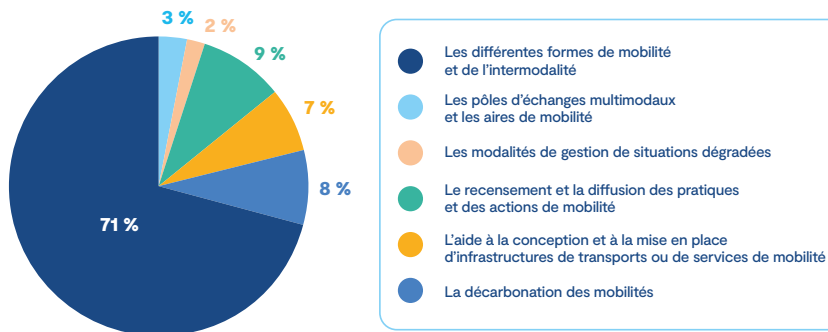
À l'échelle du bassin :

- Élaborer un plan d'action commun en faveur de la mobilité solidaire, en coordination avec les acteurs sociaux et les collectivités locales.

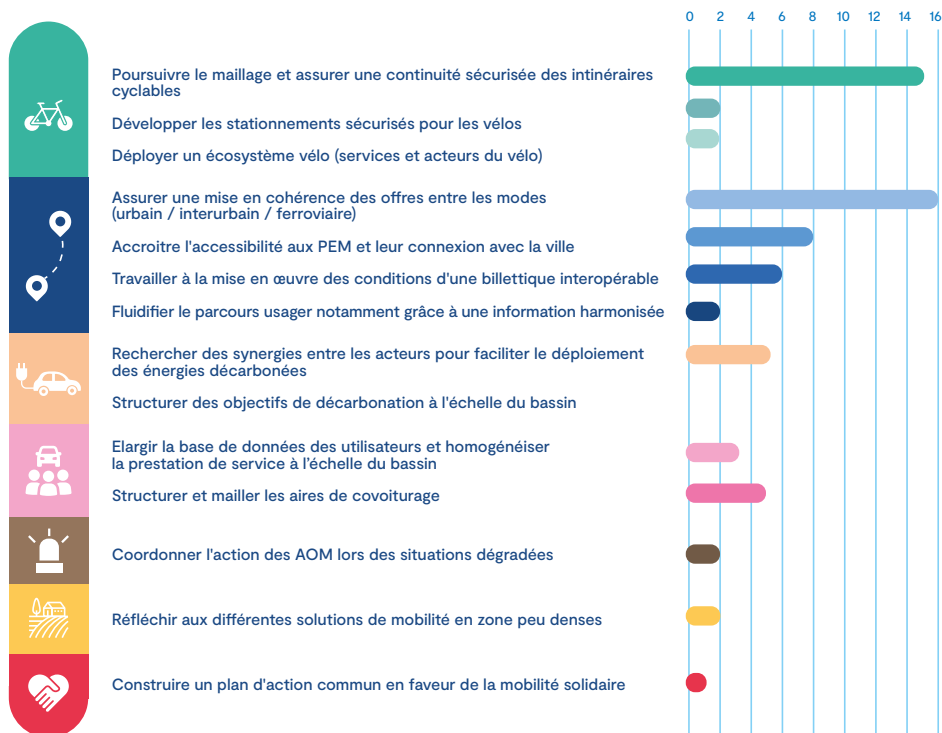


I Typologie des engagements du COM

Répartition des engagements par thématique



Nombre d'engagements par objectif territorialisé



Des engagements de bassin ambitieux

	Veiller au liaisonnement cyclable entre les EPCI et pôles générateurs d'activités à l'intérieur et à l'extérieur du bassin de mobilité	DPT 84, DPT30
	Mettre en œuvre un partage, une mutualisation et une harmonisation des données SIG afin d'améliorer la cartographie des itinéraires et des aménagements cyclables	DPT 84
	Résoudre les verrous territoriaux pour les mobilités	DPT 84
	Mise en place d'un observatoire des mobilités	DPT 84, REGION, CAVCV (COVE), CAGA
	Améliorer la coordination des offres tarifaires de TC sur tous les réseaux imbriqués	REGION
	Partage des évolutions de l'offre entre AOM + SNCF y compris volet tarification	REGION
	Mise en place d'une action pédagogique sur la création de l'offre ferroviaire	REGION
	Travailler à la mutualisation des bornes de recharge dans les PEM	CAGA, CALMV, REGION
	Travailler à l'extension du groupement de commande Blablacar Daily existant entre 6 EPCI du bassin F	CAGA, CALMV, CAGR, CASC, CAVCV (COVE), CCPSMV
	Poursuivre le développement du réseau des aires de covoiturage	
	Elaborer un plan d'action commun en faveur de la mobilité solidaire (PAMS)	REGION, DPT 84

Ces engagements de bassin sont complétés de **59 engagements individuels** des différents signataires.

Les principaux engagements régionaux

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur agit aux côtés des territoires pour développer des mobilités plus simples, plus durables et plus solidaires. Ses engagements dans le bassin de mobilité F s'articulent autour de plusieurs priorités concrètes.



Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin

La Région accompagne les acteurs du bassin F dans le financement des aménagements cyclables favorisant la mobilité du quotidien et la continuité des grands itinéraires, notamment les véloroutes et Eurovélo.

En partenariat avec SNCF Gares & Connexions, elle déploie des stationnements vélos sécurisés en gare pour encourager l'intermodalité.

La mise à jour régulière de la base de données vélo régionale facilitera la planification des infrastructures et l'information des usagers, contribuant ainsi à une meilleure cohérence du réseau cyclable.



Améliorer les conditions de l'intermodalité

Pour renforcer la complémentarité entre les différents modes de transport, la Région pilote une série d'actions structurantes :

- élaboration du SERM (Service express régional métropolitain) du grand bassin de vie d'Avignon,
- coordination des acteurs de la mobilité à travers la création d'un réseau de référents mobilité et la mise en place de comités des partenaires locaux là où elle est compétente,
- amélioration des correspondances cars-trains,
- optimisation des lignes routières et des dessertes ferroviaires ZOU ! sur le secteur Ouest-Provence.

La Région déploie également un système de billettique interopérable, commun à l'ensemble des réseaux régionaux, avec une tarification unifiée et une réflexion sur la mutualisation des points de distribution.

La mutualisation des données entre Région et territoires permettra une information harmonisée et un parcours usager plus fluide.

Enfin, la Région animera la Charte d'accessibilité du réseau ZOU ! pour garantir l'accès à tous les publics, et copilotera, avec les Départements du Vaucluse, du Gard, de la Drôme et des Alpes-de-Haute-Provence, un plan d'action commun pour la mobilité solidaire.



Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin

La Région soutient la création et l'aménagement d'aires de covoiturage multimodales, intégrées aux pôles d'échanges et aux réseaux de transport collectif, pour faciliter les déplacements partagés à l'échelle du bassin.



Poursuivre la décarbonation des mobilités

La Région poursuit la transition énergétique du réseau ZOU ! avec le renouvellement des véhicules vers des motorisations décarbonées.



Améliorer la coordination de l'information en cas de situations dégradées

La Région conduit un diagnostic de vulnérabilité des infrastructures de transport face aux effets du changement climatique. Ces données seront mises à disposition des acteurs locaux pour anticiper et adapter les politiques de mobilité.

Parallèlement, la Région renforce la coordination avec les Préfectures et les AOM pour améliorer la gestion de l'information et des actions lors d'épisodes de pollution ou de perturbations majeures.

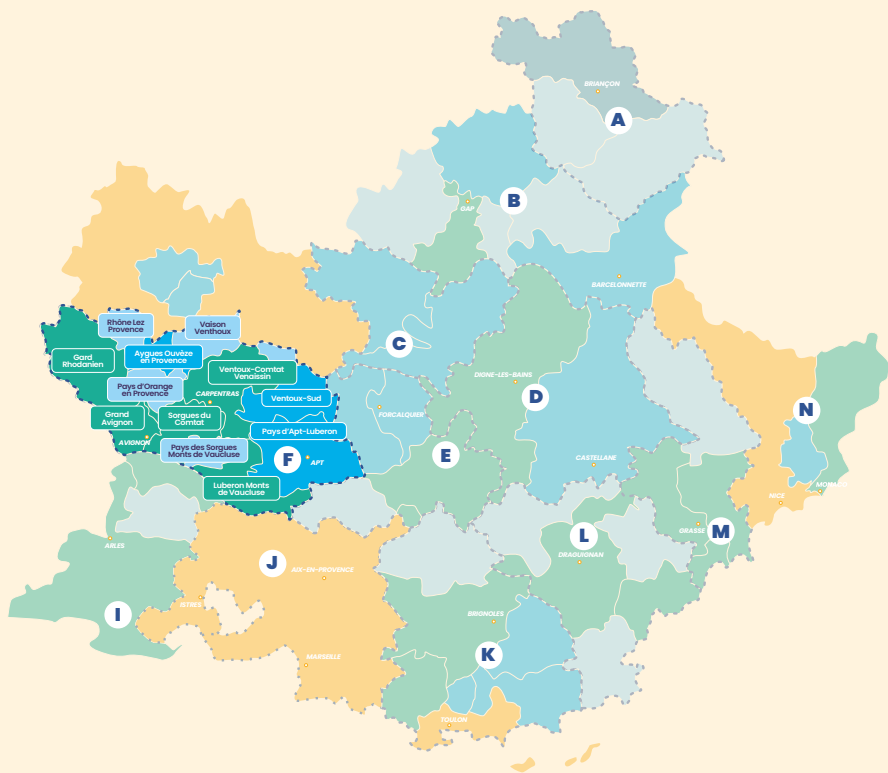


Prendre en compte les spécificités des zones peu denses

La Région accompagne les EPCI non AOM en ingénierie, afin de soutenir la conception et la mise en œuvre de solutions de mobilité adaptées aux territoires à faible densité.

Elle encourage également le développement d'une mobilité locale fine au sein des communautés de communes, adaptée aux besoins des zones rurales et périurbaines.





Bassins de mobilité

Octobre 2025



Périmètre de bassin de mobilité



Bassin de mobilité piloté par la Région Auvergne-Rhône-Alpes



Lettre affectée au bassin de mobilité

Autorités Organisatrices de la Mobilité



Communauté d'agglomération



Métropole

Prise de compétence des communautés de communes



AOM dans laquelle la Région exerce les services de transport



La Région est AOM par substitution



AOM exerçant pleinement la compétence avec transfert Services Régionaux

Limites administratives

— Limite de région

○ Chef-lieu département ou d'arrondissement

Retrouvez les synthèses
des autres bassins de mobilité sur

zou.mareregionsud.fr

Contacts : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur /
Équipe Animation Mobilités et Territoires / lom@mareregionsud.fr